

# CIC Market Solutions

Crédit Industriel et Commercial - CIC, SA au capital de 611 858 064 euros - SWIFT CMCIFRPP - www.cic.fr  
6 avenue de Provence 75009 Paris - Banque régée par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier  
Inscrit à l'ORIAS : 07 025 723 (www.orias.fr) - RCS Paris 542 016 381 - TVA intracommunautaire FR34542016381

Back Office Dérivés de Taux  
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
SDM - Salle des Marchés  
6, Avenue de Provence  
75009 PARIS  
Email : sdmserviceclient@cic.fr  
Tel : +33 1 53 48 86 47

PARIS, le 28 avril 2025

A: FONCIERE VILLE D AVRAY SCI  
1185 CHEMIN DE RABIAC ESTAGNOL  
06600 ANTIBES

## CONFIRMATION D'OPERATION D'ECHANGE DE CONDITIONS D'INTERETS

Nous vous confirmons ci-dessous les termes de l'opération d'Echange de Conditions d'Intérêts, effectuée entre nos deux établissements.

L'opération décrite dans la présente confirmation sera régie de plein droit par la Convention Cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme publiée en 2013 dès la conclusion de cette dernière par les parties.

A cette fin, les parties s'engagent de bonne foi à négocier dans les meilleurs délais tout complément ou modification des termes de ladite Convention tant au point de vue technique, financier, fiscal et juridique.

La présente opération constituera une "Transaction" au sens de la Convention précitée et la présente confirmation une "Confirmation" au sens de ladite Convention. Toutes les dispositions de la Convention et le cas échéant, telles que modifiées ou complétées s'appliqueront de plein droit à l'opération.

Les Parties conviennent d'appliquer l'Additif Technique relatif aux Evènements sur Indices de Référence publié par la Fédération Bancaire Française le 5 février 2020 à cette Transaction.

Jusqu'à la conclusion de la Convention précitée, les termes de ladite Convention seront réputés régir les termes de cette Confirmation. Toutefois, les termes de la présente Confirmation prévaudront en cas de divergence entre les termes de la Convention et ceux de la présente Confirmation. Toutes les pages de la présente Confirmation forment un tout indivisible et contiennent la totalité de l'accord des parties.

Notre Référence	:	837694P
(A rappeler dans toute correspondance, merci)		
Date de l'Opération d'Echange	:	28/04/2025 11:15:33
Votre Référence	:	Veuillez préciser
UTI	:	N4JDFKKH2FTD8RKFXO39SDMC000000000000SWP0000837694P
Lieu d'exécution	:	gré à gré
Date de Commencement	:	03/02/2025
Date d'Echéance Finale	:	03/02/2032
Devise Notionnel	:	EUR
Montant Notionnel	:	4,850,313 soumis à l'Amortissement tel que défini en Annexe 1 ci-jointe

Payeur des Montants Variables	:	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Taux Variable	:	Avec une périodicité de 3 Mois EUR - EURIBOR - TELERATE (Voir Conditions Particulières)
Base de Calcul des Montants Variables	:	EXACT/360
Montant Variable	:	Un montant égal au produit du Montant Notionnel, du Taux Variable plus la Marge et de la Base de Calcul des Montants Variables
Période d'Application des Montants Variables	:	Trimestrielle tous les 3 commençant le 03/02/2025 et se terminant à la Date d'Echéance Finale.
Dates de Paiement des Montants Variables	:	Le dernier jour ouvré de chaque Période d'Application des Montants Variables
Marge	:	Non applicable

Date de Détermination du Taux des Montants Variables	:	2 Jour(s) Ouvré(s) précédent(s) le premier jour de chaque Période d'Application des Montants Variables
Conditions Particulières	:	Taux Flooré 0% Si Taux Variable < 0 %, nous appliquons 0% Sinon nous appliquons Taux Variable
Fin de Période de Calcul des Intérêts	:	Ajusté
	:	
Payeur des Montants Fixes	:	FONCIERE VILLE D AVRAY SCI
Taux Fixe	:	2.285 %
Base de Calcul des Montants Fixes	:	EXACT/360
Montant Fixe	:	Un montant égal au produit du Montant Notionnel, du Taux Fixe plus la Marge et de la Base de Calcul des Montants Fixes
Période d'Application des Montants Fixes	:	Trimestriellement tous les 3 commençant le 03/02/2025 et se terminant à la Date d'Echéance Finale.
Dates de Paiement des Montants Fixes	:	Le dernier jour ouvré de chaque Période d'Application des Montants Fixes
Marge	:	Non applicable
Fin de Période de Calcul des Intérêts	:	Ajusté

**Détermination des Jours Ouvrés relatifs aux :**

- Dates de Détermination du Taux Variable	:	Jour Ouvré Target
- Dates de Paiements	:	Jour Ouvré Target
Convention de Jour Ouvré	:	Jour(s) Ouvré(s) suivant(s) sauf mois suivant

**Instructions de Paiements :**

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
- EUR 100961810200058063801 70

FONCIERE VILLE D AVRAY SCI  
- EUR 100961810200058063801 70

FONCIERE VILLE D AVRAY SCI ("le Client") déclare et atteste au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL que :

1. il ne s'en est pas remis aux avis ( soit écrits soit oraux ) de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en ce qui concerne cette Transaction, autres que les déclarations mentionnées (i) dans la Convention et (ii) dans cette Confirmation;
2. il déclare et atteste qu'il dispose de l'expérience et de la connaissance nécessaire pour évaluer les avantages et les risques encourus au titre de cette Transaction après avoir fait sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires jugés nécessaires et ne s'en est pas remis pour cela au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL;
3. il comprend les termes, conditions et risques de cette Transaction et accepte ces termes et conditions et les conséquences (financières ou autres) de ces risques;
4. Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL n'agit pas en qualité d'agent, de mandataire ou de conseil à son égard en ce qui concerne cette Transaction;
5. il conclut cette Transaction après avoir pris les avis qu'il juge nécessaire en matière fiscale, comptable, réglementaire, légale et financière et sans s'en remettre à une opinion quelconque de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Sauf dispositif de validation tacite des confirmations prévu au titre de la convention-cadre, nous attirons votre attention sur les délais réglementaires de confirmation des Transactions résultant du Règlement EMIR :

- (a) 2 Jours Ouvrés à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie non financière en dessous des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR, et
- (b) 1 Jour Ouvré à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie financière ou contrepartie non financière au-dessus des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces délais et de nous retourner un exemplaire, dûment signé par vos représentants habilités, de cette Confirmation, dans le délai indiqué au point (a) ou (b) selon votre cas, accompagné des pouvoirs et spécimen de signature de votre signataire ainsi que de vos instructions de règlement et votre numéro de compte à l'adresse suivante :

Courriel : sdmsericeclient@cic.fr

L'absence, le cas échéant, de réception par nos services de la Confirmation signée dans les délais mentionnés au point (a) ou (b) et conformément aux modalités décrites ci-dessus n'affectera en rien la validité de la Transaction.

Toute contestation sur la présente Confirmation doit parvenir au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL au plus tard dans les délais ci-dessus mentionnés au point (a) ou (b) selon votre cas. Dans la mesure où ce principe serait acté dans la Convention, l'absence de contestation dans ces délais, sauf erreur manifeste, est réputé valoir accord des Parties sur les termes de la Confirmation.

La résiliation anticipée, totale ou partielle, ou la restructuration, quelle qu'en soit la raison, d'une opération sur instruments financiers à terme est susceptible de générer un solde (appelé « Solde de Résiliation » dans la Convention-Cadre) au profit ou au détriment du client en fonction de l'évolution favorable ou défavorable des conditions de marchés entre les dates de mise en place et de résiliation. Le montant des pertes ou gains potentiels en résultant pour le client ne peut être connu à l'avance.

Comme la mise en place de l'instrument financier à terme a été déclarée réalisée à titre de couverture, la résiliation anticipée ou la restructuration de la couverture devrait avoir un effet inversement corrélé à celui de la résiliation ou la restructuration de l'opération couverte, ce qui est susceptible d'effacer de potentiels gains réalisés sur l'opération couverte.

Les termes et expressions ci-dessus précédés d'une majuscule et non définis par ailleurs, ont le sens qui leur est donné dans la Convention.

L'information contenue dans ce document est strictement confidentielle. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est prohibée. Si vous n'êtes pas le destinataire adapté à ce message, nous vous remercions de bien vouloir le transférer à la personne adéquate ou à défaut de le supprimer, et de prévenir l'expéditeur de cette erreur.

Coûts liés au produit (1) : EUR 14,633.00

(1) Coûts du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, déjà inclus dans le prix de l'opération traitée.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire concernant cette Transaction au +33 1 53 48 86 47.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS :

LEI : N4JDFKKH2FTD8RKFXO39

M. FLORIANOWICZ

F. GOSELIN

FONCIERE VILLE D'AVRAY SCI

**SCI FONCIERE VILLE D'AVRAY**  
1185 Ch de Rabiac Estagnol – CS 70008  
06605 ANTIBES Cedex  
Tél : 04 83 14 42 00 – Fax : 04 83 14 42 46  
RCS Antibes 940 875 404

## ANNEXE 1

Echéancier Swap

Jambe Payeuse CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

<b>Montant Notionnel</b>	<b>Date de Fixing</b>	<b>Début de Période</b>	<b>Fin de Période</b>	<b>Date de Paiement</b>	<b>Nb de jours par Période</b>
4,850,313.00	30/01/2025	03/02/2025	05/05/2025	05/05/2025	91
4,815,075.00	30/04/2025	05/05/2025	04/08/2025	04/08/2025	91
4,779,432.00	31/07/2025	04/08/2025	03/11/2025	03/11/2025	91
4,743,380.00	30/10/2025	03/11/2025	03/02/2026	03/02/2026	92
5,016,562.00	30/01/2026	03/02/2026	04/05/2026	04/05/2026	90
4,975,949.00	29/04/2026	04/05/2026	03/08/2026	03/08/2026	91
4,934,871.00	30/07/2026	03/08/2026	03/11/2026	03/11/2026	92
4,893,322.00	30/10/2026	03/11/2026	03/02/2027	03/02/2027	92
4,851,298.00	01/02/2027	03/02/2027	03/05/2027	03/05/2027	89
4,808,792.00	29/04/2027	03/05/2027	03/08/2027	03/08/2027	92
4,765,800.00	30/07/2027	03/08/2027	03/11/2027	03/11/2027	92
4,722,315.00	01/11/2027	03/11/2027	03/02/2028	03/02/2028	92
4,678,332.00	01/02/2028	03/02/2028	03/05/2028	03/05/2028	90
4,633,845.00	28/04/2028	03/05/2028	03/08/2028	03/08/2028	92
4,588,849.00	01/08/2028	03/08/2028	03/11/2028	03/11/2028	92
4,543,338.00	01/11/2028	03/11/2028	05/02/2029	05/02/2029	94
4,497,306.00	01/02/2029	05/02/2029	03/05/2029	03/05/2029	87
4,450,746.00	30/04/2029	03/05/2029	03/08/2029	03/08/2029	92
4,403,653.00	01/08/2029	03/08/2029	05/11/2029	05/11/2029	94
4,356,021.00	01/11/2029	05/11/2029	04/02/2030	04/02/2030	91
4,307,844.00	31/01/2030	04/02/2030	03/05/2030	03/05/2030	88
4,259,115.00	30/04/2030	03/05/2030	05/08/2030	05/08/2030	94
4,209,828.00	01/08/2030	05/08/2030	04/11/2030	04/11/2030	91
4,159,977.00	31/10/2030	04/11/2030	03/02/2031	03/02/2031	91
4,109,555.00	30/01/2031	03/02/2031	05/05/2031	05/05/2031	91
4,058,555.00	30/04/2031	05/05/2031	04/08/2031	04/08/2031	91
4,006,972.00	31/07/2031	04/08/2031	03/11/2031	03/11/2031	91
3,954,798.00	30/10/2031	03/11/2031	03/02/2032	03/02/2032	92

Jambe Receveuse CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

<b>Montant Notionnel</b>	<b>Début de Période</b>	<b>Fin de Période</b>	<b>Date de Paiement</b>	<b>Nb de jours par Période</b>
4,850,313.00	03/02/2025	05/05/2025	05/05/2025	91
4,815,075.00	05/05/2025	04/08/2025	04/08/2025	91
4,779,432.00	04/08/2025	03/11/2025	03/11/2025	91
4,743,380.00	03/11/2025	03/02/2026	03/02/2026	92
5,016,562.00	03/02/2026	04/05/2026	04/05/2026	90
4,975,949.00	04/05/2026	03/08/2026	03/08/2026	91
4,934,871.00	03/08/2026	03/11/2026	03/11/2026	92
4,893,322.00	03/11/2026	03/02/2027	03/02/2027	92
4,851,298.00	03/02/2027	03/05/2027	03/05/2027	89
4,808,792.00	03/05/2027	03/08/2027	03/08/2027	92
4,765,800.00	03/08/2027	03/11/2027	03/11/2027	92
4,722,315.00	03/11/2027	03/02/2028	03/02/2028	92
4,678,332.00	03/02/2028	03/05/2028	03/05/2028	90
4,633,845.00	03/05/2028	03/08/2028	03/08/2028	92
4,588,849.00	03/08/2028	03/11/2028	03/11/2028	92
4,543,338.00	03/11/2028	05/02/2029	05/02/2029	94
4,497,306.00	05/02/2029	03/05/2029	03/05/2029	87
4,450,746.00	03/05/2029	03/08/2029	03/08/2029	92

4,403,653.00	03/08/2029	05/11/2029	05/11/2029	94
4,356,021.00	05/11/2029	04/02/2030	04/02/2030	91
4,307,844.00	04/02/2030	03/05/2030	03/05/2030	88
4,259,115.00	03/05/2030	05/08/2030	05/08/2030	94
4,209,828.00	05/08/2030	04/11/2030	04/11/2030	91
4,159,977.00	04/11/2030	03/02/2031	03/02/2031	91
4,109,555.00	03/02/2031	05/05/2031	05/05/2031	91
4,058,555.00	05/05/2031	04/08/2031	04/08/2031	91
4,006,972.00	04/08/2031	03/11/2031	03/11/2031	91
3,954,798.00	03/11/2031	03/02/2032	03/02/2032	92



